

Lettre de consultation

Objet : Labellisation des organismes de formation susceptibles de dispenser les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures (dites N1-N2) - dossier de consultation

Madame, Monsieur,

France Chimie NPC a mandaté l'ANFAS Nord Pas de Calais (ANFAS NPC) pour la labellisation des organismes de formation pouvant dispenser les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures dites « N1-N2 » sur ce territoire.

Les labellisations actuelles arrivant à échéance le 31 mars 2027, une nouvelle campagne de labellisation de ces organismes de formation doit être lancée, permettant d'identifier ceux qui sont en mesure de dispenser des formations conformément aux contenus et programmes du cahier des charges de la Profession (DT 40 – révision n° 9 de janvier 2026).

Cette labellisation sera accordée aux organismes et à leurs formateurs après analyse des dossiers, entretien des nouveaux formateurs et audit tierce partie sur les OF et leurs formateurs.

Au même titre que les autres organismes de formation candidats potentiels à la labellisation, chaque organisme de formation actuellement labellisé doit déposer un dossier de candidature pour prétendre au renouvellement éventuel de sa labellisation.

Vous trouverez, en pièces jointes à ce mail, les éléments et pièces constitutives du dossier relatif à cette consultation :

- Pièce n°1 : Appel d'offre
- Pièce n°2 : Acte d'engagement
- Pièce n°3 : Dossier de candidature : Organisation et présentation de l'organisme de formation
- Pièce n°4 : Dossier de candidature : Présentation des formateurs dédiés à l'action

Document accessible pour commande :

- DT 40 révision 9: [ANFAS Nord Pas de Calais - Certificats N1N2 - DT40](#)

Toutes questions relatives à cette consultation doivent nous parvenir avant le 01 septembre 2026 à l'adresse suivante : anfas@chimie-npc.fr pour une réponse au 15 septembre au plus tard.

Aucune question/réponse ne sera étudiée/répondue en dehors de ce créneau.
et ce quelle que soit la forme de la question (courrier, mail ou téléphone).



Si vous souhaitez répondre à cette consultation, nous vous remercions de bien vouloir transmettre votre proposition à l'ANFAS NPC (40 rue Eugène Jacquet – 59700 Marcq en Baroeul ou par mail anfas@chimie-npc.fr) – A l'attention de François Trouillet - au plus tard le **15 septembre 2026**.

Cordiales salutations.

François Trouillet
Trésorier
ANFAS NPC

PIECE N°1



APPEL D'OFFRES

**LABELLISATION DES ORGANISMES DE FORMATION EN NORD PAS DE CALAIS
POUR LES FORMATIONS A LA SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES
EXTERIEURES**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ORGANISMES DE FORMATION

Date limite de remise des offres : 15 septembre 2026

I. Organisme commanditaire

Le maître d'ouvrage est l'ANFAS NPC (Association de Formation et d'Action Sécurité Nord Pas de Calais) – 40 rue Eugène Jacquet 59700 Marcq en Baroeul.

II. Contexte

Les industriels se recentrent sur leur métier et perfectionnent sans cesse leur professionnalisme. Ce phénomène entraîne le recours à des compétences extérieures pour assurer les différents travaux. Ces interventions doivent s'organiser dans des conditions optimales de prévention et de sécurité pour l'ensemble des personnes présentes.

Pour le secteur de la chimie, l'accord du 16 juillet 2016 dispose que les salariés des entreprises extérieures intervenant sur un site industriel doivent avoir reçu une formation adaptée aux risques présents dans l'industrie et plus particulièrement à ceux liés à la coactivité (article 27).

Afin de faciliter la reconnaissance interrégionale des formations, il est apparu nécessaire de labelliser les organismes de formation reconnus comme réalisant une application stricte d'un cahier des charges homogène au plan national incluant d'éventuelles spécificités régionales.

Chaque France Chimie Régionale a reçu ainsi pour mission la labellisation des organismes de formation de son secteur de compétences. Pour le territoire du Nord Pas de Calais, France Chimie NPC a décidé de déléguer cette mission à l'ANFAS NPC.

III. Objet de la consultation

Le présent appel d'offres concerne la labellisation des organismes de formation mettant en place les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures, répondant au cahier des charges ci-joint.

Les organismes candidats à la labellisation devront se conformer en tout point au référentiel DT40 révision 8, joint en annexe I au présent appel d'offres. Cette version informatique non imprimable est uniquement pour un usage interne dans le strict cadre du présent appel d'offres. Si vous souhaitez une version papier ou pour tout autre usage, vous pouvez la commander auprès de Chimie Promotion : [ANFAS Nord Pas de Calais - Certificats N1N2 - DT40](#)

Les organismes devront justifier des capacités à proposer, au minimum, l'une de ces quatre formations :

1. Formation niveau 1 pour le personnel d'exécution
2. Formation niveau 2 spécifiquement pour le personnel d'encadrement

IV. Territoire géographique de la consultation

Le présent appel d'offres concerne la labellisation des organismes de formation implantés dans les départements du Nord et du Pas de Calais.

V. Période de labellisation et date limite de la consultation

Le présent appel d'offres statuera pour la labellisation des formations effectuées entre avril 2027 et avril 2030.

Le dossier de candidature complet devra être parvenu à :

ANFAS NPC
40 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

pour le lundi 15 septembre 2026 au plus tard

VI. Modalités de la consultation

A – Déroulé de la procédure de labellisation

La labellisation des organismes de formation se fera en 3 temps :

1. Présélection sur dossier
2. Entretien avec le ou les nouveaux formateurs
3. Audit de l'organisme et de chaque formateur

Les deux premières phases seront réalisées par le comité de labellisation de l'ANFAS NPC. Conformément aux statuts de l'ANFAS NPC, le comité de labellisation est composé au minimum d'un représentant des entreprises utilisatrices adhérentes à l'association, d'un représentant des entreprises extérieures adhérentes à l'association et un représentant des acteurs économiques adhérents à l'association.

Les dossiers déposés seront étudiés par le comité de labellisation de l'ANFAS NPC au cours de la période du 16 septembre 2026 au 30 septembre 2026.

Les organismes de formation retenus seront informés de la pré-sélection de leur dossier au plus tard le 30 septembre 2026.

A l'issue, le comité de labellisation mandatera des consultants extérieurs pour auditer les organismes de formation jusqu'au 15 novembre 2026 au plus tard, afin de s'assurer qu'ils répondent bien au DT 40 V9.

Chaque nouveau formateur des organismes de formation présélectionnés sur dossier devra se présenter à un entretien auprès du comité de labellisation de l'ANFAS NPC dès lors que l'OF sera validé par l'audit tierce-partie.

La date des entretiens pour les nouveaux formateurs est fixée pour la période du 1 octobre 2026 au 15 novembre 2026. Toute absence non justifiée par un motif réel et sérieux conduira au rejet de la candidature du formateur concerné.

A l'issue des entretiens des nouveaux formateurs, les organismes de formation et les formateurs qui satisfont aux critères de sélection seront pré-labellisés (labellisation provisoire).

Les audits formateurs seront réalisés par un prestataire extérieur ayant satisfait au cahier des charges « auditeurs ».

Ces audits se dérouleront à des dates préalablement convenues avec le prestataire extérieur dans la période 1 décembre 2022 au 15 mars 2023.

L'audit sera à la charge de l'organisme de formation.

La restitution des résultats des audits par l'organisme extérieur auprès du comité de labellisation de l'ANFAS NPC se déroulera avant le 15 mars 2027.

A l'issue de cette restitution, la décision de la labellisation sera prise par le comité de labellisation de l'ANFAS NPC.

En fonction des résultats d'audit formateurs, les formateurs seront labellisés

- pour 3 ans jusqu'à la fin de labellisation de son OF ;
- ou pour 1 an avec audit de suivi ;
- ou non labellisés.

B – Sélection des organismes de formation

Pour assurer un suivi optimal des Organismes de Formation, le nombre d'organismes labellisés sera limité à 12.

Les dossiers seront jugés selon les critères suivants, classés dans l'ordre croissant d'importance :

- Procédures internes de gestion de la formation, des formateurs (minimum 2) et du matériel.
- Moyens logistiques, matériels, pédagogiques utilisés pour la formation ;
- Modalités d'évaluation des stagiaires et de délivrance des certificats ;
- Supports de formation répondant au programme du référentiel DT 40 v9 en vigueur ;
- Compétences, expériences, connaissances pratiques des risques liés à la coactivité et capacités pédagogiques des formateurs ;

Les prestataires retenus dans le cadre du présent appel d'offres « labellisation des organismes de formation » ne devront en aucun cas avoir un lien avec le prestataire chargé de réaliser les audits tierce partie, sous peine de nullité de la candidature.

C - Choix des formateurs

Les dossiers seront jugés selon les critères suivants, classés dans l'ordre croissant d'importance :

- Expérience terrain
- Capacités pédagogiques
- Connaissance pratique des risques liés à la coactivité des entreprises utilisatrices et des entreprises extérieures ;

VII. Réponse à l'appel d'offres

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Acte d'engagement de l'organisme de formation (pièce n°2 dûment remplie)
- Organisation et présentation de l'organisme (pièce n°3 dûment remplie)
- Présentation des formateurs dédiés à l'action (pièce n°4 dûment remplie)
- Présentation précise et détaillée du déroulé pédagogique de la ou des formations présentées
- Un chèque de 600 euros TTC à l'ordre de l'ANFAS NPC, pour frais de dossier. Cette somme restera acquise quelle que soit la suite donnée à la candidature. Une facture acquittée sera délivrée à l'organisme de formation.
- Chaque organisme de formation devra présenter dans son dossier de candidature au minimum 2 dossiers de formateurs.

**TOUTE PIECE ABSENTE ENTRAÎNERA
LE REJET COMPLET DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

VIII. Informatique et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre de cet appel d'offres ne feront l'objet d'un traitement informatique que dans ce même cadre et ne seront communiquées qu'aux membres du comité de labellisation de l'ANFAS NPC et au(x) prestataire(s) chargé(s) de réaliser les audits tierce partie.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à M. le Président de l'ANFAS NPC – 40 rue Eugène Jacquet 59700 Marcq en Baroeul.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

IX. Publicité

Le présent appel d'offres et ses annexes sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site de France Chimie NPC : [ANFAS Nord Pas de Calais - Certificats N1N2 - DT40](#)

PIECE N°2

ACTE D'ENGAGEMENT

Tout organisme de formation labellisé ou candidat à la labellisation s'engage à :

- Adhérer à HT par an.
- Participer aux actions d'information, aux bilans qui seront organisés durant toute la période d'actions.
- Ne pas utiliser les supports de formation et des documents remis aux stagiaires à titre onéreux ou gracieux, hors du cadre de l'action.
- Fournir ses plannings prévisionnels à l'issue des résultats de pré labellisation.
- Renseigner intégralement la base informatique Base Form' en vue de délivrer la carte du stagiaire (la base informatique est également renseignée pour les stagiaires ayant échoués).
- Fournir aux salariés ayant réussi le test d'évaluation des connaissances, une attestation provisoire dans l'attente de réception de la carte définitive.
- Fournir aux salariés formés un mémento commun ANFAS (à commander auprès de l'imprimeur retenu par l'ANFAS NPC).
- Contracter une clause de confidentialité entre l'ANFAS NPC et l'organisme de formation.
- Fournir à l'ANFAS NPC toute information qualifiée et les éléments de reporting de ses actions en cours dans le cadre de la mission.
- Respecter les recommandations du DT40 révision 9 sur la mise en place des formations, ainsi que celles de ses éventuelles modifications ultérieures durant la validité de la labellisation.

Je soussigné
agissant en qualité de
au nom et pour le compte de.....
dont le siège social est à

après avoir pris connaissance du cahier des charges et du DT40 – révision 9.

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-dessus définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'organisme de formation que je représente est labellisé.

A..... , le.....

Signature et cachet de l'organisme

PIECE N°3



Dossier de candidature – Organisme de formation

Société

Adresse

Personne(s) à contacter

Nom Prénom	Téléphone	E-mail

PIECE N°3

Présentation de l'organisme

1. Activités/métiers

- Quelles sont les différentes activités de votre établissement ?

- Quelles sont les formations dispensées par votre établissement ?

- Combien de personnes avez-vous formé en durant les 3 dernières années ?
 - Salariés
 - Demandeurs d'emploi

PIECE N°3

2. Communication

- Avez-vous des plaquettes explicatives sur vos activités, métiers... ?

☐ Oui

☐ Non

- Si oui, les fournir
- Si non, quelle est votre stratégie publicitaire ?

3. Administratifs et juridiques

3.1. Organisation dans votre établissement ce jour

- Quels sont les moyens en personnel dans votre établissement ? (Fournir un organigramme)

- Effectifs permanents :
 - Direction
 - Administratif
 - Formateurs

- Effectifs vacataires :
 - Administratif
 - Formateurs

- Quels sont les moyens en personnel dans votre établissement pour les formations N1, N2 (ou qui vont être mis en place) ?

- Effectifs Formateurs permanents :
- Effectifs formateurs vacataires :

PIECE N°3

3.2. Formation

➤ Des formations sont-elles dispensées aux formateurs de votre organisme ?

☐ Oui

☐ Non

○ Si oui lesquelles ?

○ Fournir des justificatifs de ces formations (3 dernières années)

3.3. Certification

○ Disposez-vous de certification ? Fournir des justificatifs

☐ Oui

☐ Non

○ Si oui, lesquelles ?

3.4. Politique sécurité

➤ Avez-vous établi une politique sécurité ?

☐ Oui

☐ Non

➤ Si oui, fournir le document définissant cette politique

PIECE N°3

3.5. Veille réglementaire

- Disposez-vous d'une veille réglementaire sécurité ?

☐ Oui

☐ Non

- Si oui, décrire les moyens à disposition, la documentation, ... :

3.6. Procédures

- Avez-vous ou allez-vous mettre en place des procédures internes pouvant être liées à la labellisation ?

☐ Oui

☐ Non

- Fournir ces procédures ou des renseignements concernant ces futures procédures.

PIECE N°3

3.7. Traçabilité

- Avez-vous mis en œuvre un système permanent d'enregistrement et d'archivage permettant la traçabilité des formations ?

☐ Oui

☐ Non

- Si oui, comment est-il mis en œuvre ? Qu'indiquez-vous ?

- Fournir des justificatifs

- Si non, comment seront gérées les formations N1/N2 ?

3.8. Amélioration continue

- Avez-vous mis en œuvre un système d'enregistrement des plaintes et des réclamations ainsi que des mesures correctives pour y remédier ?

☐ Oui

☐ Non

- Si oui, comment est-il mis en œuvre ? Qu'indiquez-vous ?

- Fournir des justificatifs

PIECE N°3

➤ Comment gérez-vous ces situations avec les entreprises ou les stagiaires ?

➤ Taux satisfaction par formations dispensées ?

➤ Moyennes des évaluations de vos formateurs sur les 3 dernières années

PIECE N°3

4. Moyens pédagogiques

- Quels sont les matériels (vidéoprojecteur, micro-ordinateur, ...) et les supports (papiers, informatiques, ...) à disposition pour accomplir :
 - Vos activités ?
 - Plus spécifiquement pour les formations N1, N2 ? Fournir une liste de ce matériel et de ces supports
 - Démontrer l'adéquation qualitative et quantitative de ces matériels et supports aux conditions de formation.
 - Est-ce du matériel en propriété, en location ou en prêt ?

PIECE N°3

5. Accueil des stagiaires

- Avez-vous mis en place une procédure d'accueil des stagiaires ?

☐ Oui

☐ Non

- Si oui, fournir des renseignements concernant ces procédures.

- Quel type de salle est mis à disposition des formations ? (Superficie, confort, immobilier, ...). Décrire les locaux de façon à évaluer l'adaptation de ses installations pour ces formations.

Selon vous combien de stagiaires peuvent être accueillis dans ces salles ?

6. Proximité géographique

- A quelle distance approximative vous situez-vous par rapport aux entreprises pour lesquelles vous dispensez des formations ?

PIECE N°3

7. Aspect financier

- Quels prix allez-vous pratiquer pour une formation N1, pour une formation N2, un recyclage N1, un recyclage N2 ?

- Quelle est la situation financière de votre organisme ? (Chiffre d'affaires global, RN)

- Fournir des justificatifs chiffrés

8. Informations complémentaires éventuelles

Date :

Signature et cachet de l'organisme :
Fonction du signataire

PIECE N°4



Dossier de candidature - Formateur

Un dossier par formateur proposé

Société

Nom du formateur

Photo

Adresse

Personne(s) à contacter

Nom Prénom	Téléphone	E-mail

PIECE N°4

Présentation du formateur

1. Profil

1.1 Niveau de labellisation

- Pour quelle(s) formation(s) demande-t-il à être labellisé ?

Niveau 1 ☐

Niveau 2 ☐

Rappel : pour postuler à une labellisation Niveau 2, le formateur devra avoir animé en doublon un minimum de 5 formations de Niveau 1.

1.2 Son titre dans l'organisme et son ancienneté dans l'organisme :

1.3 Ses différents postes occupés dans le temps dans l'organisme :

1.4 Expérience sécurité terrain

➤ Indiquez :

- Les domaines de compétence sécurité avec pratique de terrains forts du formateur ;
- Ses références (entreprises / établissements / durée) ;
- Son titre dans l'entreprise / établissement.

PIECE N°4

1.5 Expérience pédagogique

- Indiquez :
- Les expériences pédagogiques du formateur ;
 - Son savoir faire en matière d'ingénierie pédagogique ;
 - Ses références (organisme de formation / entreprises / établissements / durée) ;
 - Son titre dans l'organisme de formation ou l'établissement.

1.6 Formation

- L'animateur a-t-il reçu une formation de formateur ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, indiquez :

- A quelles dates et par quel organisme :

- Fournir un justificatif.

1.7 Expérience d'encadrement

☐ Oui

☐ Non

- Indiquez :
- Les expériences d'encadrement du formateur ;
 - Ses références (entreprises / établissements / durée) ;
 - Son titre dans l'entreprise / établissement.

PIECE N°4

2. Curriculum vitae

Fournir un Curriculum Vitae de l'animateur

3. Informations Complémentaires éventuelles

Date :

Signature et cachet de l'organisme :
Fonction du signataire

Signature du formateur précédée
de
« J'atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements
ci-dessus »